



Paris, le 07 janvier 2014

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous vous alertons sur la situation de candidats au concours 2014 exceptionnel, qui ont été informés par vos services de l'annulation de leur candidature pour présentation hors délais des certifications AFPS et/ou natation, alors qu'ils ont réussi les épreuves d'admissibilité et qu'ils sont engagés dans la poursuite de la formation de la préparation au concours.

Ces admissibles, qui pour la plupart sont contractuels dans les écoles depuis septembre 2013, n'ont été avisés de cette situation qu'en fin de premier trimestre. Cette situation ne leur permet plus de se présenter aux oraux du concours 2014 exceptionnel, mais ils ne peuvent plus non plus s'inscrire au concours 2014 - les inscriptions étant closes.

Par ailleurs la question de leur service dans les classes est posée.

Le caractère exceptionnel de cette session de concours (calendrier restreint, informations tardives...) a compliqué les démarches à effectuer pour les candidats.

A l'heure où vous lancez, Monsieur le Ministre, une grande campagne de recrutement d'enseignants, il nous paraît extrêmement dommageable que des candidats motivés restent sur le bord du chemin.

Sans oublier que certaines académies sont déficitaires et que le ratio de ce concours est déjà très bas, il semble difficilement envisageable de se priver de ces lauréats.

Nous vous saurions donc gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir intervenir auprès des services concernés, afin qu'ils fassent preuve de la plus grande bienveillance et régularisent la situation de ces candidats.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Sébastien SIHR**